



DÉLIBÉRATIONS

Séance du 7 AVRIL 2026

L'an 2026 et le 7 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de FLORES Christiane, le Maire.

Présents : Mme FLORES Christiane, Maire,

Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, COULON Isabelle, DAMION Aleida, MADRANGES Valérie, MICHON Bénédicte,

MM : DELOUCHE Jérôme, GAMARD Éric, GUNENBEIN Maxime, SEIGNEURIN Cédric

Absent et excusé ayant donné un pouvoir : AVRIL Fabien à DAMION Aleida

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 02/04/2026

Date d'affichage : 02/04/2026

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture de MONTARGIS

Le : 09/04/2026

Et publication ou notification

Du : 09/04/2026

A été nommé(e) secrétaire : Bénédicte MICHON

Objet(s) des délibérations

- Approbation du Compte Financier Unique 2025 (2026-12)
- Vote des taux d'imposition des impôts directs locaux (2026-13)
- Attribution et vote des subventions 2026 (2026-14)
- Demande de subvention auprès du Département du Loiret (2026-15)
- Demande de subvention auprès du Département du Loiret (2026-16)
- Nomination des conseillers municipaux pour les différentes commissions communales (2026-17)

- Élection des délégués de la commune de Coudroy aux Comités de Bassin de l'Épage (2026-18)
- Désignation d'un correspondant Défense du Loiret (2026-20)
- Désignation de délégués pour le CNAS (2026-19)
- Avis sur un projet d'augmenter un élevage de volailles sur Vieilles-Maisons/Joudry (2026-21)
- Election des membres de la Commission d'Appel d'offres (2026-22)
- Désignations des commissaires titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts directs (2026-23)

✓ **Approbation du Compte Financier Unique 2025** (réf : 2026-12)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget principal pour l'année 2025 de la commune de Coudroy,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Coudroy ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Coudroy (Madame le maire n'ayant pas pris part au vote),

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

✓ **Vote des taux d'imposition des impôts directs locaux** (réf : 2026-13)

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies à 1636 B undecies relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1-de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation (*sur les résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et logements vacants depuis plus de 2 ans*) : 11,29 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,15 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,18 %

2 – d'autoriser Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette délibération aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

✓ **Attribution et vote des subventions 2026** (réf : 2026-14)

Madame le Maire présente les demandes de subventions reçues de différentes associations. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Les restaurants du cœur : 50,00 €
- US Lorris Football : 60,00 €
- l'École en couleurs : 100,00 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

✓ **Demande de subvention auprès du Département du Loiret** (réf : 2026-15)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va solliciter une subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte le projet,
- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature au Département,
- sollicite le soutien financier du Département au titre de l'aide des communes à faible population.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

✓ **Demande de subvention auprès du Département du Loiret** (réf : 2026-16)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va solliciter une subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte le projet,
- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature au Département,
- sollicite le soutien financier du Département au titre de l'aide des communes à faible population.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

✓ **Nomination des conseillers municipaux pour les différentes commissions communales**
(Réf : 2026-17)

Le Conseil Municipal vote les différentes commissions internes à la Mairie, présidée par Madame Christiane FLORES, le Maire :

- **Commission Finances** : Marie-Laure BEAUDOIN, Aleida DAMION, Maxime GUNENBEIN,
- **Commission Cimetière** : Aleida DAMION, Marie-Laure BEAUDOIN, Valérie MADRANGES, Bénédicte MICHON,

✓ **Désignation d'un correspondant Défense du Loiret** (réf : 2026-20)

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il faut désigner un correspondant communal de défense suite à la demande de la Délégation militaire départementale du Loiret, Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner :
- Madame Christiane FLORES

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

✓ **Avis sur un projet d'augmenter un élevage de volailles sur Vieilles-Maisons/Joudry**
(Réf : 2026-21)

Madame le Maire expose au conseil municipal que la SARL Batteux a présenté le 06/02/2026 un dossier de demande d'autorisation environnementale en vue d'augmenter les effectifs de son élevage de volailles sur le territoire de la commune de Vieilles Maisons/Joudry et comprend un dossier de permis de construire n° 045 334 26 00001.

Dans le cadre des dispositions de l'article L122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupement intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, la commune se trouvant incluse dans le périmètre, doit se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

◆ Donne un avis favorable à ce projet.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

✓ **Election des membres de la Commission d'Appel d'offres** (réf : 2026-22)

Madame le Maire expose à l'assemblée que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'une commune de moins de 3500 habitants est composée du Maire de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

- Titulaires : Aleida DAMION, Éric GAMARD, Jérôme DELOUCHE,
- Suppléants : Valérie MADRANGES, Bénédicte MICHON, Cédric SEIGNEURIN

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

✓ **Désignations des commissaires titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts directs** (réf : 2026-23)

Suite au courrier de la Direction Générale des Finances Publiques et aux élections municipales, Madame le Maire expose au Conseil qu'il faut procéder à la constitution d'une nouvelle commission des impôts directs.

A l'unanimité et après délibération, le Conseil municipal désigne :

- Monsieur Christian ANCEAU,
- Monsieur Fabien AVRIL
- Monsieur Jérémy BRISSOT
- Monsieur Fabien BOURGEOIS
- Madame Delphine BOSSARD DUROT
- Madame Maryvonne CHEVALLIER,
- Madame Annie COULON
- Monsieur Dominique COUTELLIER
- Madame Tiphaine DELAUZUN
- Monsieur Thomas DAMION
- Monsieur Jérôme DELOUCHE
- Monsieur Jacques FOUCHER,
- Monsieur Jean-Yves FOUQUENET
- Madame Nathalie ENGEVIN
- Monsieur Philippe FARRUGIA
- Madame Nathalie GAMARD
- Madame Pauline GARNIER
- Monsieur Patrick GREGOIRE
- Monsieur Maxime GUNENBEIN
- Monsieur Emmanuel JARRY
- Monsieur Vincent MARTIN
- Madame Mylène MESTHDAG,
- Monsieur Xavier MORIN
- Monsieur Joël PAMPIN
- Monsieur Gérard PIVOTEAU
- Monsieur Alain QUINET
- Monsieur Dominique SEGUIN
- Madame Dominique SELVON
- Madame Alexia THOMAS
- Monsieur Michel TOURET
- Madame Joëlle VASINIAC
- Madame Hélène VESTUR

A l'unanimité (pour : 11

contre : 0

abstentions : 0)

En mairie, le 09/04/2026

Secrétaire de séance

Bénédicte MICHON



Le Maire

Christiane FLORES

